Flash-Ball: la totale

Ce document est extrait d'un dossier spécial sur les «lanceurs de balles de défense».

Dossier qui divulgue huit circulaires et un mode d'emploi des Flash-Ball. Soit neuf documents officiels issus des services internes de la police française; neuf témoignages qui disent la place prise progressivement par les «lanceurs de balles de défense» au sein de l'arsenal policier.

1995-2010: quinze ans de stratégie en quelques pages et en... comparatif libre.

http://owni.fr/?p=36305

http://app.owni.fr/flashball



000730	17 JAN 2005
SORTI LE:	

MINISTERE DE L'INTERIEUR.
DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

TEL THE SUIVE PAR . GOT YE

000005

Paris, le

8 6 JAN. 2005

NOTE DE SERVICE

à

Mesdames et Messieurs les DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX de la SECURITE PUBLIQUE

S/c de Mesdames et Messieurs les Préfets (y compris DOM)

S/c de Messieurs les Préfets Délégués pour la Sécurité et la Défense

S/c de Monsieur le Préfet Adjoint pour la Sécurité en Corse

للمسعا معط

Messieurs les DIRECTEURS de la SECURITE PUBLIQUE

S/c de Monsieur le Haut Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie

S/c de Monsieur le Haut Commissaire de la République en Polynésie française

S/c de Monsieur le Préfet de Mayotte

OBJET : Utilisation du lanceur de balle de défense.

REFERENCE (s): Note de service Nº 15322 du 17 octobre 2002.

Plusieurs affaires récentes mettent en exergue une utilisation inappropriée du lanceur de balle de défense (flash-ball), dans des conditions éloignées de celles que précise la note visée en référence.

L'emploi de cette arme à l'encontre de véhicules en fuite dans un but d'interception n'obéit pas aux critères stricts de la légitime défense et à ce titre, ne saurait être toleré.

Vous voudrez bien rappeler les termes de la note de base et donner pour instructions aux effectifs placés sous votre autorité de prohiber les tirs d'interception dont les conséquences imprévisibles peuvent amener les fonctionnaires à faire l'objet de poursuites pénales ou de procédures administratives.

Je wors en remouve

La Directeur Contral de la Securità Rublique

Alain FONTAINE